

Directives sur le consentement à la vaccination

- Lisez et gardez pour référence les feuillets d'information sur les vaccins.**
 - Vous trouverez, en ligne, le calendrier provincial des vaccinations ainsi que les feuillets d'information en français sur les vaccins, au www.saskatchewan.ca/bonjour.
 - Pour toute autre langue que le français ou si vous avez besoin d'aide pour mieux comprendre les renseignements fournis, communiquez avec le bureau de la santé publique mentionné ci-dessous.
- Un des parents/tuteurs doit remplir les sections suivantes du formulaire de consentement.**
 - Renseignements sur l'élève
 - Liste de vérification concernant la santé de l'élève
 - Consentement à la vaccination
 - Veillez signer et dater les sections** au recto du formulaire de consentement.
 - Une signature est requise** même si vous **NE CONSENTEZ PAS** à ce que l'élève soit vacciné.
- Détachez le formulaire de consentement et demandez à votre enfant de le retourner à l'école immédiatement. Le parent ou le tuteur peut glisser le formulaire dans une enveloppe avant qu'il soit rapporté à l'école.
- Si un élève a reçu des vaccins en dehors de la Saskatchewan : qu'il s'agisse de vaccins payants administrés dans un service d'urgences, une clinique santé-voyage, un cabinet médical ou administrés par un pharmacien ou une infirmière praticienne, ou bien si l'élève a été vacciné dans une communauté des Premières Nations autre que celle où il habite; faites parvenir, à l'école, une copie du dossier de vaccination de l'élève à l'attention de l'infirmière.
- Les infirmières révisent les dossiers d'immunisation des élèves avant d'administrer un vaccin.** Si l'infirmière remarque qu'un élève n'a pas besoin d'un vaccin autorisé par un parent ou un tuteur, elle n'administrera pas le vaccin et notera ce fait sur l'avis de vaccination (Notice of Immunization) remis à l'élève.
- Généralement, les dates de vaccination en milieu scolaire ne sont pas communiquées aux parents/tuteurs ou aux élèves. Les parents peuvent communiquer avec une infirmière de la santé publique pour discuter du cas de leur enfant ou, s'ils le souhaitent, faire vacciner leur(s) enfant(s) dans un centre de soins de santé plutôt qu'à l'école.

Remarques :

- Si votre enfant a une mauvaise réaction ou une réaction inhabituelle au(x) vaccin(s) administré(s), veuillez consulter immédiatement votre fournisseur de soins et aviser le bureau de la santé publique de la réaction de votre enfant.
- Suivant la signature du Formulaire de consentement à la vaccination, les parents/tuteurs doivent informer l'infirmière de la santé publique de l'école de tout changement de santé de l'élève.
- Le Formulaire de consentement à la vaccination est valide pour la période nécessaire à l'administration de toutes les doses du ou des vaccins, ou jusqu'à ce que l'élève atteigne ses 18 ans.
- Pour annuler le consentement à la vaccination de son enfant, un des parents/tuteurs doit communiquer avec l'infirmière de la santé publique de l'école.
- Pour toute question sur les programmes de vaccination scolaires, communiquez avec votre bureau de la santé publique.

Afin de garder un dossier complet, tous les vaccins administrés à une personne sont consignés, par le personnel de la santé publique, dans le registre provincial informatisé d'immunisation nommé Panorama. Votre dossier d'immunisation est également susceptible d'être consulté par des professionnels de la santé afin de fournir des services de santé publique, d'aider au diagnostic et au traitement, et de contrôler la propagation des maladies évitables par la vaccination. Panorama est le système électronique sécurisé utilisé en Saskatchewan afin d'enregistrer et de gérer les dossiers de vaccination, et de santé liée à la vaccination, de tous les résidents de la province.